

RÈGLEMENT 2025

CHAMPIONNAT TOURISME LIGUE

1 DEFINITION

La Ligue Grand-Est met en compétition pour l'année 2025 les Championnats Tourisme pilotes et passagers (ères). Ces championnats sont ouverts, aux Clubs affiliés à la F.F.M ainsi qu'aux membres de ceux-ci, dépendant de la Ligue Grand-Est.

2 DUREE

Ces Championnats prennent effet le 1er novembre 2024 et se termineront le 31 octobre 2025, permettant ainsi d'établir les classements officiels en fin d'année.

3 EPREUVES

Sont considérés comme épreuves comptant pour les Championnats :

- Toutes les manifestations inscrites au calendrier National FFM et International FIM Tourisme dans la période du Championnat.

- Kilométrage pris en compte : domicile du concurrent.

Sont pris en compte également les Rallyes Touristiques organisés par un club affilié à la FFM ainsi que la participation à la balade annuelle TO LMGE.

- Kilométrage pris en compte : domicile du concurrent plus kilométrage rallye.

N'est pas pris en compte la participation à une épreuve organisée par le club auquel appartient le concurrent.

Le terme « Moto » définit dans les statuts fédéraux : motocyclette, scooter, cyclomoteur et d'une façon générale tous les engins terrestres à 2, 3, 4 roues équipés d'un guidon et propulsés par un moteur et conforme au code de la route.

4 CONCURRENTS

Ce Championnat est ouvert à tous les adhérents des Clubs Motocycliste affilié à la Ligue Grand-Est.

5 CARNETS DE ROUTE

Des carnets de route individuels édités par la Ligue Grand-Est ou la FFM, seront expédiés sur demande.

A charge aux concurrents détenteurs de ce carnet de le faire viser sur le lieu des épreuves.

Pour être pris en considération, les carnets de route devront être remplis intégralement en lettres majuscules avec le tampon de l'organisateur.

Une seule participation retenue par semaine, les cas de périples ne seront pas retenus.

6 LES POINTS

Les Championnats se feront par addition des points obtenus par les pilotes et passagers (ères) des membres de chaque Club qui participent aux épreuves.

Les championnats individuels se feront par addition de points acquis lors des épreuves comptant pour celui-ci. Ils donneront lieu à un classement pilotes et passagers (ères) séparés.

Le seul point de départ de ces déplacements pour toute l'année sera le domicile du concurrent à la date du début du Championnat (contrôle possible par la Ligue).

Le kilométrage de chaque sortie sera calculé sur le site Internet Via Michelin à partir de l'adresse postale du concurrent, pour un trajet de type conseillé par Michelin et pour une destination égale à la commune d'organisation de l'épreuve.

- Points attribués : Pilotes : 1Km = 1 point.

- Passagers (ères) 1Km = 1 point

Le calcul des distances relève de la compétence du Délégué Ligue Tourisme (sa décision est sans appel).

7 CONTROLE ADMINISTRATIF

Aux contrôles d'accueil de la manifestation, les concurrents devront présenter leur carnet de route ainsi que leur licence FFM valable pour l'année de ce championnat.

Toute tentative de validation d'un trajet non effectué en moto entraînera la disqualification définitive du concurrent sur les championnats.

Les carnets de route individuels seront à retourner à :

M. Remi DILLET
5 rue du Bordelais
51190 AVIZE

au plus tard le 31 OCTOBRE 2025.

8 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les 3 premiers concurrents de chaque classement* pilotes et passagers recevront une coupe offerte par la Ligue Grand-Est lors de la cérémonie de la remise de prix de la Ligue Grand-Est.

- Détail des classements :
- Nationales et internationales - Pilote et passager (cumul).
- Club
- 1ère Féminine pilote
- Podium au Championnat de France de Tourisme FFM.

9 GÉNÉRALITES

Tout cas de litige sera examiné par la Commission de Tourisme de la Ligue Grand-Est et sa décision est sans appel.



CALENDRIER 2025 CHAMPIONNAT DE TOURISME

DATE	EVENEMENT
13/04/2025	RALLYE TOURISTIQUE D'EPERNAY (51)
04/05/2025	RALLYE TOURISTIQUE DES RICEYS (10)
22/06/2025	RALLYE TOURISTIQUE DE RETHEL (08)
14/09/2025	BALADE DE LA LIGUE DU COTÉ DE VERDUN (55)

CALENDRIER 2025 CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME DES CLUBS

DATE	EVENEMENT
04/04/2025 06/04/2025	CFT 1 BOIS DE CÉNÉ (85) « CFT D'OUVERTURE » - LES ANGES GARDIENS DE NANTES
24/05/2025 25/05/2025	CFT 2 ANDUZE (30) - MC LINAS MONTLHÉRY
04/10/2025 05/10/2025	CFT 3 –ST AUBIN LES ELBEUF (76) - « FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE » - MC SAINT AUBINOIS

CALENDRIER 2025 ÉTAPES INTERMÉDIAIRES

DATE	EVENEMENT
15/02/2025 16/02/2025	RO1 LYON (69) – MC LYON
22/03/2025 23/03/2025	RO2 VOGUÉ (07) « BALADE DU BEDOT » – MC SOMMIÉROIS
17/05/2025 18/05/2025	RO3 FROTEY LÈS VESOUL (70) – MC HAUT SAÔNOIS
30/05/2025 01/06/2025	R04 AVIGNON (84) – MC AVIGNON VAUCLUSE
07/06/2025 08/06/2025	RO5AIGREFEUILLE D'AUNIS (17) – MC ROCHELAIS
20/06/2025 22/06/2025	RO6 LOCHES (37) – MC LINAS MONTLHÉRY
30/08/2025 31/08/2025	R07 SOMMIÈRE (30) – « LA RANDONNÉE DES 500 BORNES » MC SOMMIÉROIS
20/09/2025 21/09/2025	RO8 À VENIR (64) « LE PAYS BASQUE POUR LES NULS –LEÇON 2 » ESPRIT MOTO 64

Pour être classé au championnat national, la participation effective à au moins 1 CFT doit être validée.

CALENDRIER 2025

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE TOURISME

DATE	EVENEMENT
04/07/2025 07/07/2025	FIM MERITUM –MORA - SUÈDE
09/07/2025 11/07/2025	FIM RALLY –LILLEHAMMER - NORVÈGE
09/09/2025 12/09/2025	FIL MOTOTOUR DES NATIONS SVETI MARTIN NA MURI CROATIE

Le FIM MOTOCAMP aura lieu en France à Luçon (85) du 06 au 09 août 2025

Pour le FIM Rally seuls les participants concourant au classement de la France marquent des points

Pour être classé au championnat international, la participation effective à au moins 1 CFT doit être validée. Seules les étapes hors territoire de résidence du participant sont prises en compte pour l'attribution de points